

S O M M A I R E
 du recueil des actes administratifs
 de la préfecture de la région CHAMPAGNE-ARDENNE
 n° 1 sexies du 20 janvier 2015

Spécial DR DOUANES – MNC – DS SGAR

Vous pouvez consulter ce recueil des actes administratifs dans sa version "mise en ligne"
 sur le site internet de la préfecture de la région Champagne-Ardenne, préfecture de la Marne
 dont l'adresse complète est la suivante :

<http://www.champagne-ardenne.pref.gouv.fr/>

MESURES NOMINATIVES	2
DIRECTION REGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE CHAMPAGNE-ARDENNE	2
<i>Arrêté N°2014/19 en date du 29 décembre 2014 publiant la liste nominative des responsables de service visés au III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts et énumérés au II de l'article 214 de l'annexe IV Au Code Général des Impôts -----</i>	<i>2</i>
<i>ANNEXE à l'arrêté n°2014/19 du 29 décembre 2014 du directeur régional des douanes et droits indirects de Champagne-Ardenne -----</i>	<i>3</i>
LE PREFET DE REGION - SECRETARIAT GENERAL POUR LES AFFAIRES REGIONALES	4
<i>Arrêté préfectoral en date du 19 janvier 2015 portant délégation de signature en matière d'administration générale à Monsieur Benoît BONNEFOI, Secrétaire général pour les affaires régionales auprès du Préfet de la région Champagne-Ardenne-----</i>	<i>4</i>
LE PREFET DE REGION -SECRETARIAT GENERAL POUR LES AFFAIRES REGIONALES	5
<i>Arrête préfectoral en date du 19 janvier 2015 portant délégation de signature à Monsieur Benoît BONNEFOI, Secrétaire général pour les affaires régionales auprès du Préfet de la région Champagne-Ardenne pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'Etat -----</i>	<i>5</i>
LE PREFET DE LA REGION CHAMPAGNE-ARDENNE - MISSION NATIONALE DE CONTROLE ET D'AUDIT DES ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE - Antenne de Nancy	6
<i>Arrêté préfectoral en date du 20 janvier 2015 portant modification n° 1 à l'arrêté de nomination des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Marne -----</i>	<i>6</i>
<i>ANNEXE à l'arrêté portant nomination des conseillers :Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Marne -----</i>	<i>7</i>
LE PREFET DE LA REGION CHAMPAGNE-ARDENNE - MISSION NATIONALE DE CONTROLE ET D'AUDIT DES ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE Antenne de Nancy	8
<i>Arrêté préfectoral en date du 20 janvier 2015 portant modification n°1 des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Haute-Marne -----</i>	<i>8</i>
<i>ANNEXE à l'arrêté portant nomination des conseillers de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Haute-Marne-----</i>	<i>9</i>
LE PREFET DE LA REGION CHAMPAGNE-ARDENNE - MISSION NATIONALE DE CONTROLE ET D'AUDIT DES ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE Antenne de Nancy	11
<i>Arrêté préfectoral en date du 20 janvier 2015 portant modification n° 1 à l'arrêté portant nomination des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Aube -----</i>	<i>11</i>
<i>ANNEXE à l'arrêté portant nomination des conseillers de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Aube -----</i>	<i>12</i>

MESURES NOMINATIVES

DIRECTION REGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE CHAMPAGNE-ARDENNE

Arrêté N°2014/19 en date du 29 décembre 2014 publiant la liste nominative des responsables de service visés au III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts et énumérés au II de l'article 214 de l'annexe IV Au Code Général des Impôts

Le directeur régional des douanes et droits indirects de Champagne-Ardenne

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de l'annexe II à ce code et les articles 212 et suivants de l'annexe IV à ce code

Arrête :

Article 1^{er} - Les responsables des services douaniers, visés au II de l'article 214 de l'annexe IV au code général des impôts, de la direction régionale des douanes et droits indirects de Champagne-Ardenne, dont la liste nominative est annexée au présent arrêté, bénéficient de la délégation de signature, en matière gracieuse et contentieuse, prévue au III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts dans le cadre des seuils prévus au II de l'article 214 de l'annexe IV au code général des impôts.

Article 2 – M. le directeur régional des douanes et des droits indirects de Champagne-Ardenne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs des départements des Ardennes, de l'Aube, de la Marne et de la Haute-Marne.

Article 3 – L'arrêté publiant la liste nominative des responsables de service visés au III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts et énumérés au II de l'article 214 de l'annexe IV du code général des impôts n°2014/14 du 24 septembre 2014 est abrogé par le présent arrêté.

Reims, le 29 décembre 2014

L'administrateur des douanes,

Signé : Denis ARSENIEFF

Liste des responsables de service bénéficiaires d'une délégation de signature permanente du directeur régional des douanes et droits indirects de Champagne-Ardenne, en application du III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts et du II de l'article 214 de l'annexe IV au code général des impôts

Nom/Prénom	Grade/Fonction	Service
AGUANNO Bruno	Inspecteur principal de 1ère classe Chef divisionnaire de la Division des Ardennes	Division des Ardennes, 30 rue du Petit Bois, 08109 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES
FRANCERIE Bruno	Inspecteur principal de 2ème classe Chef divisionnaire de la Division de Champagne	Division de Champagne, 2 rue de la douane, 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE
FAYE Hélène	Inspecteur régional de 1ère classe Chef du Service Régional d'Enquêtes (SRE)	SRE, 25 rue Gutenberg, 51056 REIMS
GANDANGER Jean-Denis	Inspecteur régional de 1ère classe Chef du service de la viticulture d'Epernay	Service de la viticulture d'Epernay, 109-111 avenue Jean-Jaurès 51331 EPERNAY
RITZENTHALER Bruno	Inspecteur régional de 2ème classe Chef du bureau de douane de Charleville-Mézières	Bureau de douane de Charleville-Mézières, ZI Du Moulin Leblanc, 08011 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES
BOURGUIGNON Brigitte	Inspecteur régional de 2ème classe Chef du bureau de douane de Troyes	Bureau de douane de Troyes, 6 rue Antoine Lumière BP 55 10600 LA CHAPELLE SAINT LUC
VINCENT Didier	Inspecteur principal de 1ère classe Chef du bureau de douane de Reims par intérim	Bureau de douane de Reims, 5 rue Marie Marvingt, 51688 REIMS
RAUCH Alain	Inspecteur régional de 3ème classe Chef du bureau de douane de Chaumont	Bureau de douane de Chaumont, 13 rue de l'Abattoir, 52903 CHAUMONT
MEYER Francis	Inspecteur régional de 3ème classe Chef de service douanier de la surveillance à Charleville-Mézières	Brigade de surveillance de Charleville-Mézières, 30 rue du Petit Bois, 08109 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES

LE PREFET DE REGION - SECRETARIAT GENERAL POUR LES AFFAIRES REGIONALES

Arrêté préfectoral en date du 19 janvier 2015 portant délégation de signature en matière d'administration générale à Monsieur Benoît BONNEFOI, Secrétaire général pour les affaires régionales auprès du Préfet de la région Champagne-Ardenne

LE PRÉFET DE LA RÉGION CHAMPAGNE-ARDENNE

VU

la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et notamment l'article 79, le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
le décret 2009-587 du 25 mai 2009 relatif aux missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales,
le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relative à la gestion budgétaire et comptable publique,
le décret du 17 janvier 2013 nommant M. Pierre DARTOUT, préfet de la région Champagne-Ardenne, préfet de la Marne,
l'arrêté du Premier ministre en date du 12 juillet 2010, nommant M. Benoît BONNEFOI, dans les fonctions de secrétaire général pour les affaires régionales auprès du préfet de la région Champagne-Ardenne,

ARRÊTE

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Benoît BONNEFOI, secrétaire général pour les affaires régionales, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences tous actes et décisions relatifs à l'action de l'Etat dans la région, ainsi qu'à l'organisation et au fonctionnement du secrétariat général pour les affaires régionales et de la délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité, à l'exception :

1. des fixations des programmes et ordres de priorité en matière d'investissements publics,
2. des arrêtés portant règlement permanent,
3. des courriers destinés aux parlementaires es qualité.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît BONNEFOI, la délégation de signature sera exercée pour :

- l'ensemble des attributions par M. François SCHRICKE, adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales.
- l'ensemble des attributions à l'exception des décisions opposables aux tiers et de celles concernant l'organisation du Secrétariat Général pour les Affaires Régionales, par :

Mme Christiane BIDAUT, M. Patrice GUYOT, Mme Cécile KREMER,
M. Gauthier LHERBIER, Mme Aude FICHTER, Mme Noémie PIASKOWSKI,
M. Pascal LEMERAY, chargés-ées de mission auprès du préfet de la région Champagne-Ardenne, Mme Dominique COURTOISON, directrice du service administratif et financier,

- - les correspondances courantes ne comportant ni décision de l'administration, ni instruction générale, les bordereaux d'envoi et accusés de réception, la copie et l'authentification de pièces et documents par :
M. Gérard POSTAL, attaché principal d'administration de l'Etat,
Mme Michelle ANDRE, Mme Sandrine DUBOIS, attachées d'administration de l'Etat,
M. Philippe ROCHE, Mme Cécile MASSOT, conseillers-ères de la plate-forme d'appui interministérielle à la gestion des ressources humaines,

Article 3 - Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté préfectoral portant délégation de signature à M. Benoît BONNEFOI, secrétaire général pour les affaires régionales, en date du 10 octobre 2014.

Article 4- Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Article 5: Le secrétaire général pour les affaires régionales auprès du Préfet de la région Champagne-Ardenne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le 19 janvier 2015.

**LE PRÉFET DE LA RÉGION
CHAMPAGNE-ARDENNE**

Signé : Pierre DARTOUT

LE PREFET DE REGION -SECRETARIAT GENERAL POUR LES AFFAIRES REGIONALES

Arrête préfectoral en date du 19 janvier 2015 portant délégation de signature à Monsieur Benoît BONNEFOI, Secrétaire général pour les affaires régionales auprès du Préfet de la région Champagne-Ardenne pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'Etat

LE PRÉFET DE LA RÉGION CHAMPAGNE-ARDENNE

Vu
la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances,
la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
le décret 2009-587 du 25 mai 2009 relatif aux missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales,
le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
le décret du 17 janvier 2013 nommant M. Pierre DARTOUT, préfet de la région Champagne-Ardenne, préfet de la Marne,
l'arrêté du Premier ministre en date du 12 juillet 2010, nommant M. Benoît BONNEFOI dans les fonctions de secrétaire général pour les affaires régionales auprès du préfet de la région Champagne-Ardenne,

ARRÊTE

Article 1 : Délégation est donnée à M. Benoît BONNEFOI, secrétaire général pour les affaires régionales auprès du préfet de la région Champagne-Ardenne, à l'effet de :

recevoir les crédits des BOP régionaux relevant des programmes suivants :

- programme 112 « impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire »
 - programme 104 « intégration et accès à la nationalité française »
 - programme 303 « immigration et asile »
 - programme 172 « recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires »
- programme 309 « entretien des bâtiments de l'Etat »
 - programme 333 « moyens mutualisés des administrations déconcentrées »
- programme 723 « contribution aux dépenses immobilières »

répartir les crédits entre les actions et les unités opérationnelles chargées de leur exécution.

procéder à des ré-allocations en cours d'exercice budgétaire entre les actions et les unités opérationnelles.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît BONNEFOI, secrétaire général pour les affaires régionales auprès du préfet de la région Champagne-Ardenne, en application de l'article 38 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, la délégation de signature prévue à l'article 1 sera exercée par

M. François SCHRICKE, adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales.

La signature de cet agent habilité sera accréditée auprès du comptable payeur.

Article 3 : Délégation est également donnée à M. Benoît BONNEFOI, secrétaire général pour les affaires régionales auprès du préfet de la région Champagne-Ardenne, en tant que responsable d'unités opérationnelles de BOP centraux et de BOP régionaux, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur les crédits de titre 2, 3, 5 et 6 des unités opérationnelles, à l'exclusion des unités opérationnelles pour lesquelles délégation de signature a été donnée aux chefs ou responsables de service. Cette délégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de M Benoît BONNEFOI, secrétaire général pour les affaires régionales, en application de l'article 38 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, la délégation de signature prévue à l'article 3 sera exercée par :

M. François SCHRICKE, adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales,
M. Patrice GUYOT, M. Gauthier LHERBIER, Mme Noémie PIASKOWSKI,
Mme Christiane BIDAUT, M. Pascal LEMERAY, Mme Cécile KREMER, chargés-ées de mission auprès du préfet de la région Champagne-Ardenne, Mme Dominique COURTOISON, directrice du service administratif et financier, M. Gérard POSTAL, attaché principal d'administration de l'Etat, chef du bureau des affaires financières et immobilières au service administratif et financier.

La signature des agents habilités est accréditée auprès du comptable payeur.

Article 5 : Délégation est donnée à M. Benoît BONNEFOI, secrétaire général pour les affaires régionales auprès du préfet de la région Champagne-Ardenne, à l'effet de signer les actes ou décisions en matière d'engagement, de liquidation et de mandatement des crédits européens dont le préfet de région est autorisé de gestion pour la région Champagne-Ardenne.

Article 6 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît BONNEFOI, la délégation de signature prévue à l'article 5 sera exercée par :

M. François SCHRICKE, adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales ;

Mme Aude FICHTER, cheffe du service des actions européennes par intérim.

La signature des agents habilités est accréditée auprès du comptable payeur.

Article 7 : Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté préfectoral du 10 octobre 2014 portant délégation de signature (ordonnancement secondaire) à M. Benoît BONNEFOI.

Article 8 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Article 9 : Le secrétaire général pour les affaires régionales auprès du préfet de la région Champagne-Ardenne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'administrateur général des finances publiques de la région Champagne-Ardenne et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne.

Fait à CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le 19 janvier 2015

LE PREFET DE LA REGION
CHAMPAGNE-ARDENNE

Signé : Pierre DARTOUT

LE PREFET DE LA REGION CHAMPAGNE-ARDENNE - MISSION NATIONALE DE CONTROLE ET D'AUDIT DES ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE - Antenne de Nancy

Arrêté préfectoral en date du 20 janvier 2015 portant modification n° 1 à l'arrêté de nomination des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Marne

LE PREFET DE LA REGION CHAMPAGNE-ARDENNE
PREFET DU DEPARTEMENT DE LA MARNE

VU le code de la sécurité sociale et notamment les articles L.211-2, R 211-1, D.231-4 ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 1er décembre 2009 relatif aux institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie et siégeant au sein des conseils des caisses primaires d'assurance maladie de la région Champagne-Ardenne ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 04 décembre 2014 portant nomination des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Marne ;

VU les propositions des organisations syndicales et des institutions ;

Sur proposition du Chef de l'antenne interrégionale de Nancy de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale:

A R R Ê T E

Article 1 :

L'annexe à l'arrêté préfectoral du 04 décembre 2014 portant nomination des membres du conseil de la Caisse primaire d'assurance maladie de la Marne est modifiée comme suit :

Personne qualifiée

- <i>Est nommé :</i>	Titulaire	Monsieur COMTE	Stéphane
- <i>En remplacement de :</i>		Monsieur ANCELIN	Jean-Claude

Article 2 :

Le Secrétaire Général pour les Affaires régionales de Champagne-Ardenne, le Préfet du département de la Marne et le Chef de l'antenne interrégionale de Nancy de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de la région Champagne-Ardenne et de la préfecture du département de la Marne.

Fait à Châlons-en-Champagne le 20 janvier 2015.

Le Préfet de la Région Champagne-Ardenne,
Préfet du département de la Marne,

Signé : Pierre DARTOUT

Composition du conseil

Représentants des assurés sociaux

Confédération générale du travail (CGT)

Titulaire Madame PLET Armelle
Titulaire Monsieur THIEBAULT Jackie
Suppléant Madame AGNES Lydie
Suppléant Monsieur SCOTTI Patrick

Confédération française démocratique du travail (CFDT)

Titulaire Monsieur DEMONT Olivier, Jacques
Titulaire Madame GERARD Maggy
Suppléant Monsieur BOITEL Marcel
Suppléant Madame PHILIPPOT Marie José

Confédération générale du travail – force ouvrière (CGT-FO)

Titulaire Monsieur BONNAIRE Dominique
Titulaire Madame SZEFEROWICZ Sylvie
Suppléant Monsieur DIRNAY Francis
Suppléant Monsieur RENARD Cédric

Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC)

Titulaire Monsieur DIEUDONNE Dominique
Suppléant Monsieur RAOULT Jean

Confédération française de l'encadrement CGC (CFE-CGC)

Titulaire Monsieur MARTINEZ Frédéric
Suppléant Madame MENSER Karen

Représentants des employeurs

Mouvement des entreprises de France (MEDEF)

Titulaire Monsieur BROCHET Jacques
Titulaire Monsieur BUYASSE Christophe
Titulaire Monsieur GROSJEAN Philippe
Titulaire Monsieur MOREL Philippe
Suppléant Madame DAHERON Corinne
Suppléant Monsieur DELREZ Daniel
Suppléant Monsieur MAYER Denis
Suppléant Madame VANASSE Sandra

Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME)

Titulaire Madame DUNTZE Kim
Titulaire Monsieur GAULLIER Bernard
Suppléant Madame FANCONY Danielle
Suppléant Madame RAVILY Séverine

Union professionnelle artisanale (UPA)

Titulaire Monsieur HELM Jean François
Titulaire Monsieur PETIT Jean François
Suppléant Madame DEBART Cécile
Suppléant Madame LOR Edith

Autres Représentants

Fédération nationale de la mutualité française (FNMF)

Titulaire Monsieur BERTRAND Philippe
Titulaire Monsieur GOHIER Laurent
Suppléant Madame LAGACHE Nathalie
Suppléant Madame PATA Agnès

Fédération nationale des accidentés du travail (FNATH)

Titulaire Monsieur ARNOULD René
Suppléant Madame ALONG Evelyne

Union nationale des associations familiales (UNAF) / Union départementale des associations familiales (UDAF)

Titulaire Madame QUANTINET Danielle
Suppléant Monsieur DEVAUX Damien

Union nationale des associations des professions libérales (UNAPL)
Titulaire Monsieur TEMPLIER Brice

Collectif interassociatif sur la santé (CISS)
Titulaire Monsieur BAUDEMONT Dominique
Suppléant Madame ALLARD Badia

Personne qualifiée
Titulaire Monsieur COMTE Stéphane

LE PREFET DE LA REGION CHAMPAGNE-ARDENNE - MISSION NATIONALE DE CONTROLE ET D'AUDIT DES ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE Antenne de Nancy

Arrêté préfectoral en date du 20 janvier 2015 portant modification n°1 des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Haute-Marne

LE PREFET DE LA REGION CHAMPAGNE-ARDENNE
PREFET DU DEPARTEMENT DE LA MARNE

VU le code de la sécurité sociale et notamment les articles L.211-2, R 211-1, D.231-4 ;
VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
VU l'arrêté préfectoral en date du 1er décembre 2009 relatif aux institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie et siégeant au sein des conseils des caisses primaires d'assurance maladie de la région Champagne-Ardenne ;
VU l'arrêté préfectoral en date du 04 décembre 2014 portant nomination des membres du conseil de la Caisse primaire d'assurance maladie de la Haute-Marne ;
VU les propositions des organisations syndicales et des institutions ;
Sur proposition du Chef de l'antenne interrégionale de Nancy de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale :

A R R Ê T E

Article 1 :

L'annexe à l'arrêté préfectoral du 04 décembre 2014 portant nomination des membres du conseil de la Caisse primaire d'assurance maladie de la Haute-Marne est modifiée comme suit :

Personne qualifiée

- *Est nommé* : Titulaire Monsieur ANCELIN Jean-Claude
- *En remplacement de* : Monsieur COMTE Stéphane

Article 2 :

Le Secrétaire Général pour les Affaires régionales de Champagne-Ardenne, le Préfet du département de la Haute-Marne et le Chef de l'antenne interrégionale de Nancy de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de la région Champagne-Ardenne et de la Préfecture du département de la Haute-Marne.

Fait à Châlons-en-Champagne le 20 janvier 2015

Le Préfet de la Région Champagne-Ardenne,
Préfet du département de la Marne,

Signé : Pierre DARTOUT

Composition du conseil :

Représentants des assurés sociaux

Confédération générale du travail (CGT)

Titulaire	Monsieur	LESUISSE	Alain
Titulaire	Monsieur	MARCEL	Jérôme
Suppléant	Monsieur	KOCH	Olivier
Suppléant	Madame	THIOLIERE	Léonie

Confédération française démocratique du travail (CFDT)

Titulaire	Madame	BARTHELLEMY	Corinne
Titulaire	Monsieur	HARAUT	Jacques
Suppléant	Madame	DIDIER	Maria-Dolorès
Suppléant	Monsieur	YUNG	Marcel

Confédération générale du travail – force ouvrière (CGT-FO)

Titulaire	Monsieur	GRISVAL	Yann
Titulaire	Madame	ROUSSEL DRUART	Sandrine
Suppléant	Madame	QUESSELAIRE	Carole
Suppléant	Monsieur	THEVENY	Dominique

Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC)

Titulaire	Monsieur	LAMIRAL	Murielle
Suppléant	Monsieur	CATHERINET	Michel

Confédération française de l'encadrement CGC (CFE-CGC)

Titulaire	Monsieur	INGRET	Bernard
Suppléant	Madame	JOLIBOIS	Françoise

Représentants des employeurs

Mouvement des entreprises de France (MEDEF)

Titulaire	Madame	CORNIER	Emilie
Titulaire	Madame	GILLES	Aurélie
Titulaire	Madame	GOSSE	Véronique
Titulaire	Madame	ROQUEL	Cécile
Suppléant	Madame	MIRANDA	Monique
Suppléant	Monsieur	SARTER	Louis

Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME)

Titulaire	Monsieur	DONADEL	Bernard
Titulaire	Madame	VIGNERON	Chantal
Suppléant	Madame	VIOLIER	Christine

Union professionnelle artisanale (UPA)

Titulaire	Monsieur	CASTENETTO	Eric
Titulaire	Monsieur	MAIGROT	Pascal
Suppléant	Monsieur	VENCK	Joël
Suppléant	Monsieur	PENNE	Alain

Autres Représentants

Fédération nationale de la mutualité française (FNMF)

Titulaire	Monsieur	DELAGNEAU	Olivier
Titulaire	Monsieur	ROCHER	Erick
Suppléant	Madame	BRUGNEAUX	Corinne
Suppléant	Monsieur	HERBACH	Philippe

Fédération nationale des accidentés du travail (FNATH)

Titulaire	Monsieur	BENEDDINE	Mustapha
Suppléant	Monsieur	LIARD	Stéphane

Union nationale des associations familiales (UNAF) / Union départementale des associations familiales (UDAF)

Titulaire	Monsieur	FOURNIE	Jean- François
Suppléant	Madame	KAVAHEEAGA	Servane

Union nationale des associations des professions libérales (UNAPL)

Titulaire Monsieur THOMAS Thierry

Collectif interassociatif sur la santé (CISS)

Titulaire Madame DAUBANTON Arlette

Personne qualifiée

Titulaire Monsieur ANCELIN Jean-Claude

LE PREFET DE LA REGION CHAMPAGNE-ARDENNE - MISSION NATIONALE DE CONTROLE ET D'AUDIT DES ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE Antenne de Nancy

Arrêté préfectoral en date du 20 janvier 2015 portant modification n° 1 à l'arrêté portant nomination des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Aube

LE PREFET DE LA REGION CHAMPAGNE-ARDENNE,
PREFET DU DEPARTEMENT DE LA MARNE

VU le code de la sécurité sociale et notamment les articles L.211-2, R 211-1, D.231-4 ;
VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
VU l'arrêté préfectoral en date du 1er décembre 2009 relatif aux institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie et siégeant au sein des conseils des caisses primaires d'assurance maladie de la région Champagne-Ardenne ;
VU l'arrêté préfectoral en date du 12 décembre 2014 portant nomination des membres du conseil de la Caisse primaire d'assurance maladie de l'Aube ;
VU les propositions des organisations syndicales et des institutions ;
Sur proposition du Chef de l'antenne interrégionale de Nancy de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale:

A R R Ê T E

Article 1 :

L'annexe à l'arrêté préfectoral du 12 décembre 2014 portant nomination des membres du conseil de la Caisse primaire d'assurance maladie de l'Aube est modifiée comme suit :

En tant représentants des assurés sociaux sur désignation de :

La Confédération française de l'encadrement CGC (CFE-CGC)

- Est nommée : Suppléant Mme JOUVENET Josiane

Article 2 :

Le Secrétaire Général pour les Affaires régionales de Champagne-Ardenne, le Préfet du département de l'Aube et le Chef de l'antenne interrégionale de Nancy de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de la région Champagne-Ardenne et de la Préfecture du département de l'Aube.

Fait à Châlons-en-Champagne le 20 janvier 2015.

Le Préfet de la Région Champagne-Ardenne,
Préfet du département de la Marne,

Signé : Pierre DARTOUT

Composition du conseil

Représentants des assurés sociaux

Confédération générale du travail (CGT)

Titulaire Monsieur MORIN David
Titulaire Monsieur VIREY Jean Michel
Suppléant Madame CHAILLOU Nadège
Suppléant Madame LUCANI Gisèle

Confédération française démocratique du travail (CFDT)

Titulaire Madame MARCHAND Lucette
Titulaire Monsieur OUADAH Foued
Suppléant Monsieur LENOIR Olivier

Confédération générale du travail – force ouvrière (CGT-FO)

Titulaire Monsieur MARCHAL Arnaud
Titulaire Monsieur MARTINS Jean-Charles
Suppléant Madame BOUDIN Martine
Suppléant Madame GIBLAS Magali

Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC)

Titulaire Madame KUROWSKI Myriam
Suppléant Madame FALMET Pascale

Confédération française de l'encadrement CGC (CFE-CGC)

Titulaire Monsieur VIARD Vincent
Suppléant Madame JOUVENET Josiane

Représentants des employeurs

Mouvement des entreprises de France (MEDEF)

Titulaire Monsieur DELLE CASE Jérôme
Titulaire Monsieur FRANC Robert
Titulaire Madame JOUY Lydie
Titulaire Madame MAURICE Florence
Suppléant Monsieur ROUDAUT Cyril
Suppléant Madame THIRIOT Ingrid

Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME)

Titulaire Monsieur REY François
Titulaire Monsieur VIAULT Jean Benoit
Suppléant Monsieur CORREIA Jean-Carlos
Suppléant Madame VINCENT PETIT Valérie

Union professionnelle artisanale (UPA)

Titulaire Monsieur HAXAIRE Francis
Titulaire Monsieur MARTIN Pascal

Autres Représentants

Fédération nationale de la mutualité française (FNMF)

Titulaire Monsieur DUQUESNOY Pascal
Titulaire Monsieur PONTI Gilles
Suppléant Monsieur GRANDJEAN Daniel
Suppléant Madame LAMY Martine

Fédération nationale des accidentés du travail (FNATH)

Titulaire Madame CHAMBRE Nathalie
Suppléant Monsieur FOURNILLON Christian

Union nationale des associations familiales (UNAF) / Union départementale des associations familiales (UDAF)

Titulaire Madame MORDIN Maïtè
Suppléant Madame DUBRAY-DEGOIS Emmanuelle

Union nationale des associations des professions libérales (UNAPL)

Titulaire Monsieur WILLIEME Fabrice
Collectif interassociatif sur la santé (CISS)
Titulaire Monsieur FOURQUET Francis

Personne qualifiée

Personne qualifiée
Titulaire Monsieur RENSON Bruno
